LOGO

ETABLISSEMENT

Demande sur le nombre d’heures inscrites au compteur CPF

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé au service des ressources humaines de vous communiquer le volume d’heures acquises au titre du CPF.

Par l’ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017, les heures acquises au titre du DIF ont été transformées en heures de CPF.

Au 01/01/2017, votre compteur CPF était de XXX heures.

Depuis lors, l’information sur les compteurs de chaque agent est à disposition sur le site de la caisse des dépôts et consignation : www.moncompteformation.gouv.fr Ce site est opérationnel depuis le 1er semestre 2018.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Nom et Prénom : ............................................

Signature